

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2279

présenté par
M. Boudié

ARTICLE 1ER G

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« s'agissant notamment de l'assiduité et de la présentation »

les mots :

« relatifs notamment à son assiduité et à sa participation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.